



SITE NATUREL DE
COMPENSATION (SNC)
DU CROS DU MOUTON
A SAINTE-MAXIME (83)

6. Aire de Service

Table des matières

Critères de définition	2
Espèces concernées	2
Proximité fonctionnelle	2
Aire de Service	3
Description et calendrier des projets potentiels identifiés	4

Critères de définition

Espèces concernées

La présente demande d'agrément concerne une opération de restauration qui vise prioritairement à apporter une plus-value écologique pour la Tortue d'Hermann.

De plus, d'autres espèces seront favorisées par les actions de restauration et d'entretien programmées, notamment le Lézard ocellé, le cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts et le cortège d'oiseaux des milieux boisés clairsemés. Ces espèces sont donc également éligibles à la compensation écologique sur le site (voir pièce 7 – Présentation du projet de SNC).

L'ensemble de ces espèces est donc pris en compte dans la définition de l'aire de service de l'opération de compensation du Cros du Mouton.

A noter que le programme de restauration tient également compte de la présence d'autres espèces patrimoniales et/ou protégées présentes sur le site. En particulier, leur prise en compte a permis de définir des actions de restauration et d'entretien qui permettront le maintien de ces espèces sur le site. En revanche, et dans la mesure où ces actions ne visent pas de plus-value écologique pour ces espèces, elles ne sont pas éligibles à la compensation et ne sont donc pas prises en compte dans la définition de l'aire de service.

Proximité fonctionnelle

Si la présente opération de restauration est valorisée au titre d'une mesure de compensation écologique, la proximité fonctionnelle entre les impacts résiduels compensés et le site du Cros de Mouton devra être préalablement appréciée par le maître d'ouvrage concerné afin de respecter le critère de proximité fonctionnelle.

En ce qui concerne la Tortue d'Hermann, la proximité fonctionnelle s'apprécie à l'échelle de l'aire de répartition provençale de l'espèce, en cohérence avec le fonctionnement globale de sa métapopulation.

Les autres espèces cibles de la compensation sur le site du Cros du Mouton devront faire l'objet d'une étude au cas par cas.

Dans le cadre d'une participation volontaire à la présente opération de restauration, aucune notion de proximité fonctionnelle n'est définie.

Aire de Service

L'aire de service proposée est basée sur les connaissances scientifiques actuelles, notamment en ce qui concerne les dynamiques de population des espèces qui relèvent de la compensation sur le site du Cros du Mouton.

Une métapopulation est considérée comme un ensemble de populations d'une même espèce, réparties dans l'espace, entre lesquelles il existe des échanges plus ou moins réguliers et importants d'individus.

Le fonctionnement en métapopulation est courant pour les espèces mobiles. Différentes populations se mélangent ainsi soit par déplacement d'individus soit par reproduction entre membres de différentes populations.

Il est très probable que des espèces comme le Lézard ocellé aient un fonctionnement de métapopulation. Cependant, ne disposant pas des données scientifiques nécessaires à l'établissement de cette conclusion, la compensation de cette espèce s'étudie au cas par cas, comme le reste du cortège d'espèces qui relève de la compensation sur le site du Cros du Mouton.

La métapopulation de Tortue d'Hermann provençale est quant à elle assez documentée pour pouvoir être prise en compte dans la définition de l'aire de service du Cros du Mouton. L'aire de service est donc définie comme l'aire de répartition provençale de la Tortue d'Hermann délimitée sur la carte des sensibilités et noyaux de reproduction majeurs sur le territoire du Var.

A noter que la fragmentation des habitats a provoqué l'isolement de certaines sous-populations de Tortues d'Hermann, aujourd'hui localisées en dehors de l'aire de répartition mentionnée ci-dessus mais anciennement rattachées à la métapopulation provençale. Ces noyaux de populations, très menacés, sont donc situés en dehors de l'aire de service, telle que décrite ci-dessus. Pour autant, au regard des connaissances disponibles concernant l'historique de ces populations, nous proposons que les éventuels impacts sur ces populations isolées puissent être étudiés au cas par cas.

Sources bibliographiques ayant servies à définir l'air de service :

- Celse J., Catard A., Caron S., Ballouard J.M., Cheylan M., Bosc V. et Roux A., 2018. Plan National d'Actions tortue d'Hermann 2018-2027. Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Luc, 120p.
- Saliha Zenboudji, Marc Cheylan, Véronique Arnal, Albert Bertolero, Raphael Leblois, Guillaume Astruc, Giorgio Bertorelle, Joan Ll. Pretus, Mario Lo Valvo, Giuseppe Sotgiu, Claudine Montgelard, 2016. Conservation of the endangered Mediterranean tortoise Testudo hermanni hermanni: The contribution of population genetics and historical demography, Biological Conservation, Volume 195.

Description et calendrier des projets potentiels identifiés

Maître d'ouvrage	Projet	Localisation	Nombre d'UC potentielles	Espèces visées	Calendrier
ENGIE GREEN	Projet photovoltaïque au lieu-dit « Les Andracs »	Le Luc (83)	4,4	Tortue d'Hermann	Dès que possible
Dracéni Provence Verdon agglomération	ZAC des Cadenades	Le Muy (83)	20,2	Tortue d'Hermann	2024-2025
APIJ	Projet pénitentiaire	NC	NC	Tortue d'Hermann	NC
Cannes Pays de Lérins	Création d'un bassin écrêteur de crue du Riou de l'Argentière sur le lieu-dit des Barnières (83)	Tanneron et Fréjus (83)	NC	Tortue d'Hermann	NC
TSE	Centrale photovoltaïque au sol	Pignans (83)	NC	Tortue d'Hermann et cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts	NC

CDC BIODIVERSITÉ



141 avenue de Clichy
75017 PARIS
T. +33 (0)1 80 40 15 00

contact@cdc-biodiversite.fr

www.cdc-biodiversite.fr

SAS au capital de 17 475 000 euros
RCS Paris 501 639 587
Siret 501 639 587 00036 - APE 6420Z
N° TVA Intracom. FR51501639587

